# CCCG SA

# MEMBRE DE FIDUCIAIRE | SUISSE - SECTION DE GENEVE

# **ASSOCIATION GLAJ-GE**

# RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

2023

Genève, le 26 avril 2024

# CCCG SA

#### MEMBRE DE FIDUCIAIRE | SUISSE - SECTION DE GENEVE

# RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION GLAJ-GE, GENEVE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe aux membres du comité de l'association, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, le 26 avril 2024

CCCG SA

Laure Cuérel

Experte-réviseur agréée

Réviseur responsable

José Pineiro

Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels

## Association GLAJ

# Bilan au 31 décembre 2023

	31.12.2023		31.12.2022	
ACTIF	<u>CHF</u>		<u>CHF</u>	
Liquidités				
Caisse	218.70	0%	10.00	0%
Poste C/c	100 371.91	83%	82 529.06	71%
	100 590.61	83%	82 539.06	71%
Réalisable à court terme				
Débiteurs divers	-	0%	680.15	1%
Actifs transitoires	6 144.00	5%	6 281.95	5%
	6 144.00	5%	6 962.10	6%
Immobilisations corporelles résultant de subventions				
Mobilier, installations et machines de bureau	11 712.53	10%	20 578.22	18%
Machines de bureau	3 128.57	3%	5 757.13	5%
	14 841.10	12%	26 335.35	23%
Stock				
Stock de marchandises de bureau		0%	531.33	0%
	-	0%	531.33	0%
TOTAL DE L'ACTIF	121 575.71	100%	116 367.84	100%
PASSIF	<u>CHF</u>		<u>CHF</u>	
Fonds étrangers				
Passifs transitoires	35 498.47	29%	26 111.23	22%
	35 498.47	29%	26 111.23	22%
Fonds affectés des subventions d'investissements				
Fonds affectés des subventions d'investissements	17 000.42	14%	29 810.57	26%
7	17 000.42	14%	29 810.57	26%
Fonds propres	20.000.00	0.58/	20.000.00	0.607
Fonds de réserve GLAJ	30 000.00	25%	30 000.00	26%
Résultats reportés	30 446.04	25%	34 423.74	30%
Résultat de l'exercice	8 630.78	7%	-3 977.70	-3%
	69 076.82	57%	60 446.04	52%
TOTAL DU PASSIF	121 575.71	100%	116 367.84	100%

## **Association GLAJ**

# Compte de résultat de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023

	Budget 202	23	2023		2022	
	<u>CHF</u>		<b>CHF</b>		<u>CHF</u>	
PRODUITS						
Subventions canton de Genève	143 629.00	65%	143 629.00	58%	143 629.00	50%
Subventions Ville Genève	41 200.00	19%	41 200.00	17%	41 200.00	14%
Subvention autres communes	6 000.00	3%	14 000.00	6%	14 700.00	5%
Recettes propres	19 000.00	9%	28 411.90	11%	65 420.41	23%
Autres produits	10 380.00	5%	9 643.37	4%	7 841.96	3%
Utilisation des subventions d'investissements	-	0%	12 810.15	5%	12 731.18	4%
	-					
TOTAL DES PRODUITS	220 209.00	100%	249 694.42	100%	285 522.55	100%
CHARGES						
Actions du GLAJ et services aux membres	27 674.00	13%	25 811.91	10%	25 521.40	9%
Subventions aux associations - Fds Selim Neffah	4 800.00	2%	20 100.00	8%	20 035.00	7%
Salaires et charges sociales	164 313.00	75%	152 700.30	61%	174 062.65	61%
Frais des locaux	1 700.00	1%	1 025.53	0%	1 118.12	0%
Frais véhicules	-	0%	1 025.55	0%	32 550.82	11%
Frais administratifs	21 722.00	10%	28 460.56	11%	23 357.30	8%
Amortissements immobilisations subventionnées	21 / 22.00	0%	12 810.15	5%	12 731.18	4%
Autres charges	_	0%	155.19	0%	123.78	0%
Tames sharpes		070	100.17	0,0	120.70	070
TOTAL DES CHARGES	220 209.00	100%	241 063.64	97%	289 500.25	101%
RESULTAT DE L'EXERCICE		0%	8 630.78	3%	-3 977.70	-1%

#### **ANNEXE**

#### **INFORMATIONS GENERALES**

#### Organisation de l'association

Le GLAJ-GE est une association faîtière fondée en 1980 sous l'impulsion du Grand Conseil qui fédère des associations actives auprès de la jeunesse dans le domaine extrascolaire. Le GLAJ-GE est une association sans but lucratif, au sens de l'article 60 et ss du code civil. Cette dernière n'est pas inscrite au registre du commerce.

Les objectifs du GLAJ-GE sont de :

- Fédérer des organismes de vacances et des associations actives dans les domaines éducatifs et préventifs
- Représenter et soutenir les intérêts de ses membres auprès des autorités et du public
- Favoriser la collaboration et les échanges entre les associations de jeunesse
- Offrir des services spécifiques à ses membres
- Informer le public sur les activités proposées par ses membres

Adresse de correspondance

Rue du Village-Suisse 5 / 1205 Genève

Personnes composant le Comité au 31 décembre 2023 (par ordre alphabétique) :

Olivia Bionda – Membre

Jean-Marc Guinchard – Membre Guilhem Kokot - Membre Fabienne Hutin - Présidente Sylvain Leutwyler – Membre

Fabienne Müller – Trésorière

Vincent Namy – Membre Raphaël Thélin – Membre Céline Walder – Membre

Chaque membre du comité perçoit une indemnité annuelle de CHF 500.-. La présidente et la trésorière perçoivent respectivement une indemnité annuelle de CHF 1000.- et CHF 750.-.

Personnes habilitées à signer collectivement à deux :

Fabienne Hutin - Présidente

Fabienne Müller - Trésorière

Employé-es au 31 décembre 2023 (par ordre alphabétique)

**Anaïs Charlet** 

Meghann Linder

Personne chargée de la tenue de la comptabilité

Meghann Linder avec l'appui et les conseils de Maurizio Donati (VN prestas)

Organe de révision

Fiduciaire CCCG (mandat confié en janvier 2015) Expert-réviseur agréé au sens de la LSR Rue Ami-Lévrier 9 / 1201 Genève

#### **ANNEXE**

#### **INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS 2023**

#### Principes de présentation des comptes appliqués

L'association GLAJ-Genève est soumise :

- A la directive transversale "Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées" adoptées par le Conseil d'Etat Genevois et entrée en vigueur le 28.04.2022.
- au Règlement LC 21 195 régissant les conditions d'octroi des subventions municipales de la Ville de Genève entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015

#### Détails sur divers postes du bilan et du compte d'exploitation

#### Fonds de réserve GLAJ en CHF

au début d'exercice	30 000.00
+ constitution	0.00
./. utilisation	0.00
en fin d'exercice	30 000.00

# Actifs immobilisés résultant de subventions d'investissements concernant le mobilier et installations en CHF

au début d'exercice	20 578.22
achats	1 315.90
./. amortissements	-10 181.59
en fin d'exercice	11 712.53

# Actifs immobilisés résultant de subventions d'investissements concernant les machines de bureau en CHF

au début d'exercice	5 757.13
achats	0.00
./. amortissements	-2 628.56
en fin d'exercice	3 128.57

#### Fonds affectés des subventions d'investissements en CHF

au début d'exercice	29 810.57
+ constitution	0.00
./. utilisation (amortissements)	-12 810.15
en fin d'exercice	17 000.42

#### Ce fonds est constitué par:

- une subvention de la Loterie romande de CHF 34 400
- une donation d'une fondation privée genevoise de CHF 20 000.

Les actifs immobilisés résultant de subventions d'investissements s'élèvent en fin d'exercice 2023 à CHF 14'841.10. Il y a une différence de CHF 2'159.32 avec les fonds affectés des subventions à fin 2023. Ce montant sera restitué à la Loterie romande en 2024.

#### Informations complémentaires

Subvention non monétaire de la Ville de Genève

CHF 18'177.00

#### **ANNEXE**

#### **Fonds Selim Neffah**

Le GLAJ-GE a pour but de soutenir ses membres, des associations actives dans le domaine de la jeunesse à Genève, notamment via l'octroi de subventions.

Ce soutien vise à faciliter la réalisation d'activités difficilement finançables par d'autres sources de subventions. Le GLAJ-GE ne se substitue pas aux organes de subventions institutionnels ou privés. Les montants octroyés par le GLAJ-GE sous forme de subventions sont modestes.

La permanence du GLAJ-GE est à disposition des membres pour toute question ou aide relative à leur stratégie de recherche de fonds. Aucune association ne dispose du droit de se voir attribuer un don.

Les subventions attribuées par le GLAJ-GE, aux associations membres uniquement, se répartissent en deux catégories : la formation et le matériel. La commission du Fonds Selim Neffah peut étudier à titre exceptionnel toute demande sortant des critères mentionnés ci-dessus.

#### **ANNEXE**

## **Subventions et donations reçues**

	2023 CHF	2022 CHF
Subvention de l'Etat Genève	143 629.00	143 629.00
DIP - infrastructure	143 629.00	143 629.00
Subvention de la Ville de Genève	41 200.00	41 200.00
DCSS - infrastructure	41 200.00	41 200.00
Subventions des communes	14 000.00	14 700.00
Avusy	300.00	0.00
Bernex	1 000.00	1 000.00
Carouge	1 000.00	1 000.00
Cartigny	200.00	0.00
Choulex	500.00	0.00
Cologny	0.00	0.00
Confignon	1 000.00	0.00
Dardagny	0.00	300.00
Genthod	0.00	0.00
Grand-Saconnex	0.00	0.00
Gy	0.00	0.00
Jussy	500.00	0.00
Meinier	400.00	400.00
Meyrin	1 500.00	1 000.00
Onex	900.00	0.00
Plan-les-Ouates	3 000.00	6 000.00
Puplinge	500.00	0.00
Satigny	700.00	1 000.00
Thônex	1 000.00	2 000.00
Troinex	500.00	500.00
Vandoeuvres	500.00	1 000.00
Veyrier	500.00	500.00
Total subventions	198 829.00	199 529.00

## Evènements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun évènement important survenu après la date du bilan ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publiés ici.

#### **Autre information**

Aucune autre information n'est à mentionner selon l'article 959 C ch. 6 à 10 du Code des Obligations (garanties et cautions).